

# CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE  
& D'INDUSTRIE DE PICARDIE

### CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PICARDIE

La CRCI Picardie anime le réseau des CCI sur le territoire picard et intervient à leurs côtés sur tous les champs de l'accompagnement et de la promotion des entreprises picardes.

#### COORDONNÉES

Chambre Régionale de Commerce et  
d'Industrie de Picardie  
36 rue des Otages – CS 23701  
80037 AMIENS Cedex 1  
T : 03 22 82 80 80  
F : 03 22 82 80 81

## La Picardie, terre d'éoliennes terrestres, dispose d'atouts pour accueillir l'éolien au large de ses côtes

*Au nom des entreprises et des territoires de la région, les élus de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie se prononcent en faveur de la création du parc éolien en mer des Deux Côtes.*

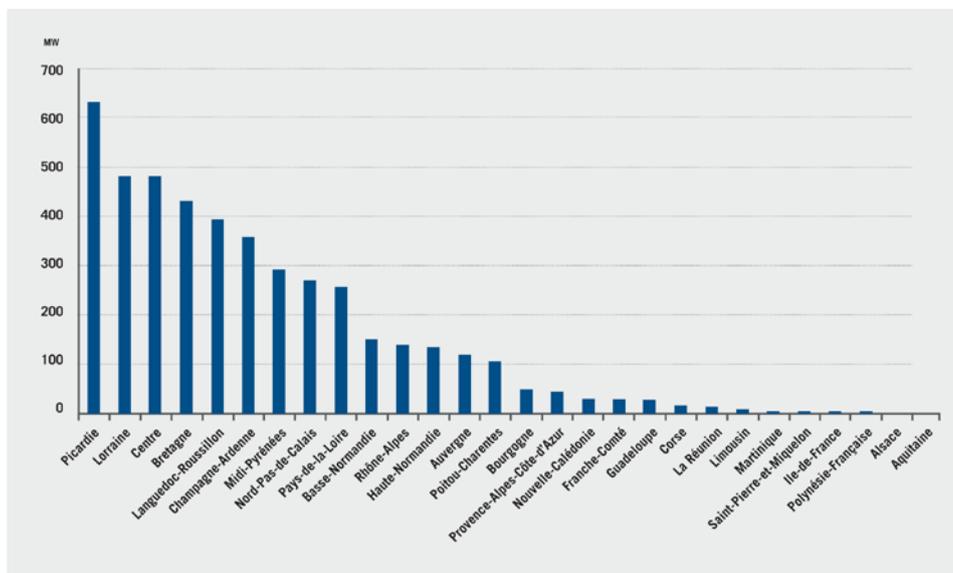
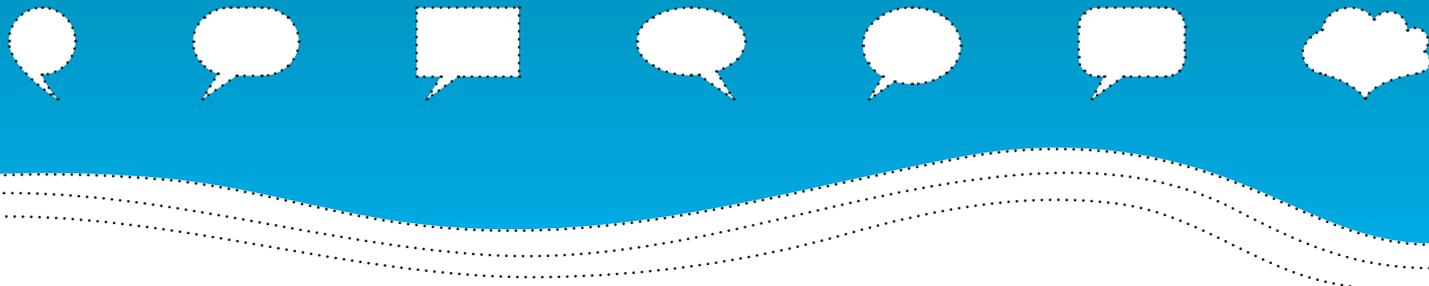
*La Picardie, devenue terre d'éolien en quelques années, est aujourd'hui prête à accueillir l'éolien en mer au large de ses côtes, une nouvelle étape dans la valorisation des ressources naturelles de notre région.*

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie approuve ce projet emblématique des principes du Développement Durable qui guident l'action des CCI dans de nombreux domaines et depuis de nombreuses années.

Le retard de la France dans la mise en place de ces nouvelles technologies de production d'électricité est notable. Que ce soit en valeur absolue (aucune installation en mer) ou en comparaison avec nos voisins européens, les énergies marines sont largement sous-exploitées en France. L'avance prise par certains pays nous montre la viabilité et la solidité de ces solutions. Il est impensable que notre pays passe à côté de cette source d'énergie.

Le projet de Parc des Deux Côtes n'a rien d'anecdotique. Le parc aura une puissance installée de 700 MW. Sa production annuelle, estimée à 2,3 TWh correspondra aux besoins actuels de 900 000 personnes (soit près de la moitié de la population picarde).

Le projet de premier parc de ce type en France, concernant la Picardie et la Haute Normandie, vient souligner l'engagement de notre région en faveur des technologies vertes. Le développement de l'éolien terrestre s'est effectué à grande vitesse ces dernières années dans notre région qui se situe d'ailleurs en tête des régions françaises pour l'éolien terrestre. Les quelque 700 MW éoliens déjà installés en Picardie contribuent à hauteur de 50% à la production d'électricité dans notre région.



Puissance éolienne installée par région ( source : SER-FEE)

Outre les questions purement énergétiques, ce projet est éminemment souhaitable pour trois raisons fondamentales

- le souci de la protection de l'environnement et de la bonne exploitation des ressources renouvelables
- le souci de satisfaire par un même projet aux besoins des populations actuelles et à ceux des générations futures
- le souci de favoriser, par tous les moyens compatibles avec les deux premiers points, le développement de l'économie picarde (nouvelles activités de production, utilisation d'une nouvelle ressource naturelle...)

## Un projet favorisant la prise en compte des aspects environnementaux

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie et l'ensemble du réseau des CCI de la région se mobilisent depuis de nombreuses années en faveur des technologies concourant à la protection de l'environnement ou de toute action visant à favoriser la diffusion dans les entreprises de solutions de nature à maîtriser l'impact environnemental de leur activité.

En témoignent ainsi de nombreuses actions collectives menées dans ce domaine, tout comme la promotion des savoir-faire picards sur Pollutec depuis 30 ans, le soutien aux éco-activités, la pépinière dédiée sur le territoire de la CCI Littoral Normand Picard, les chargés de mission environnement / énergie...

Par principe, il nous semble que toute avancée vers une meilleure prise en compte des questions environnementales dans le développement des populations et territoires est à encourager. Le projet des Deux Côtes est à ce titre tout à fait souhaitable.

L'éolien maritime est d'autant plus intéressant que le bilan carbone de la production de ces nouvelles énergies, en tenant compte de l'ensemble de la durée de vie des matériels utilisés, est exceptionnellement plus favorable que ceux des productions d'électricité par les énergies fossiles auxquelles il se substitue largement.

### Emissions en Co2 des différentes filières de production d'électricité

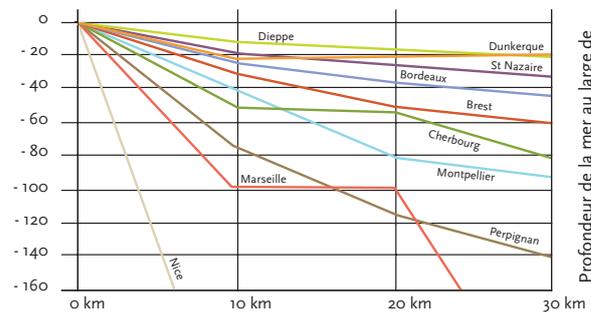
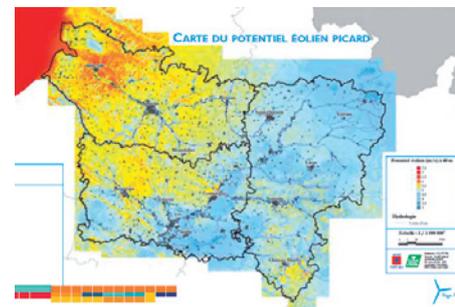
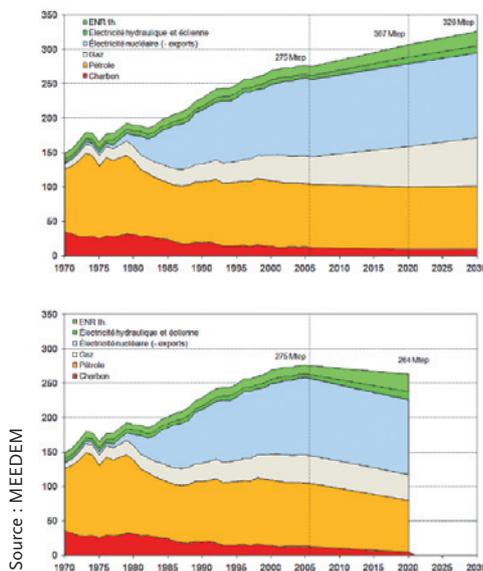
Modes de production	1 kWh Hydraulique	1 kWh Nucléaire	1 kWh Eolien	1 kWh Photovoltaïque	1 kWh Cycle combiné	1 kWh Gaz naturel (TAC pointe)	1 kWh Fuel	1 kWh Charbon
Emissions de Co2 par kWh (en grammes)	4	6	3 à 22	60 à 150	427	883	891	978

Source : Etude ACV - DRD

## Un projet satisfaisant aux besoins des populations actuelles et futures

La capacité de production estimée du parc s'élèvera à 2,3 TWh. Cette production représente la consommation d'environ la moitié de la population actuelle de la Picardie. Partant du principe que les besoins en électricité vont continuer à augmenter (augmentation de la population, nouveaux besoins...), la mise en place de solutions alternatives exploitant des ressources renouvelables nous semble être un devoir vis à vis des populations actuelles et futures.

Dans la droite ligne des principes du développement durable, l'éolien en mer contribuera à fournir à moyen terme une énergie plus propre qui aura un impact limité sur le développement futur des populations et des territoires. Par ailleurs, la Picardie dispose de caractéristiques naturelles qui en font une région idéale pour l'éolien terrestre ou en mer, tant pour ses vents que pour ses fonds côtiers.



L'exploitation de la ressource vent a commencé il y a quelques années et place la Picardie en tête des régions. Elle s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement de fond de la région en direction d'une économie fondée sur les ressources renouvelables : agriculture, agroalimentaire et maintenant agro-énergie, bio-matériaux... A travers les projets éoliens, le vent devient une nouvelle source de revenu pour la Picardie.

## Un projet porteur d'activité économique dans un contexte favorable

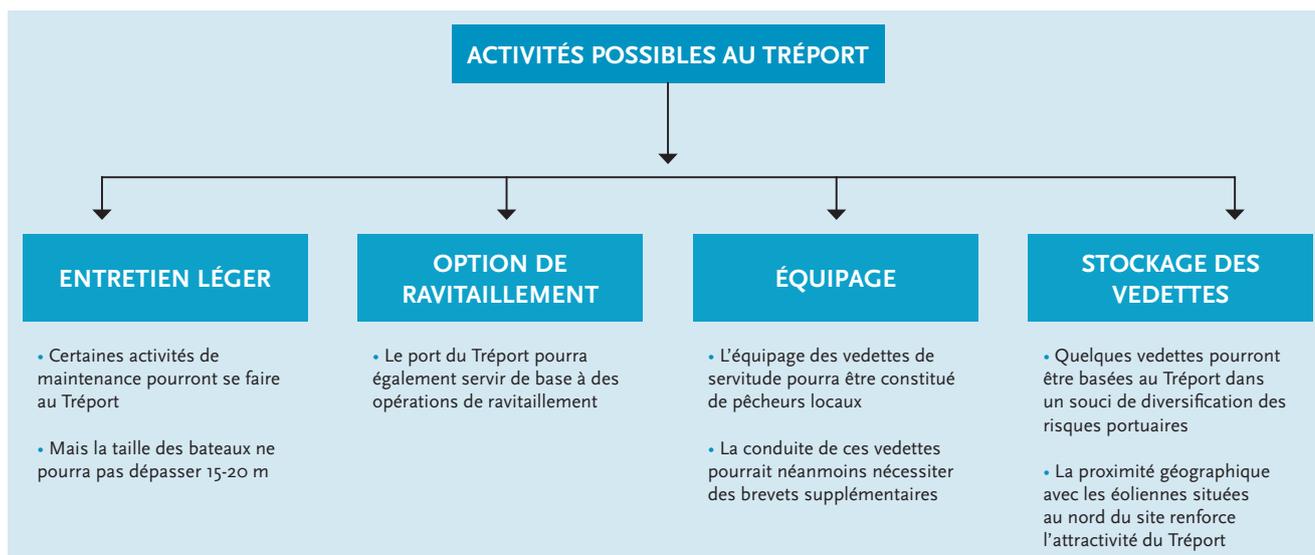
Le développement de l'éolien maritime représente l'opportunité pour la Picardie, en association étroite avec la Haute Normandie, de favoriser le développement d'une nouvelle filière économique. A partir des besoins liés à ce projet pour chaque étape (fabrication, construction, mise en œuvre, maintenance...), il est plus qu'envisageable de mobiliser des entreprises et des savoir-faire présents sur notre territoire. Certaines entreprises picardes sont d'ores et déjà acteurs de l'éolien terrestre.

Composants					
<b>ÉTUDES</b>	<b>TURBINE</b>	<b>FONDACTIONS</b>	<b>RACCORDEMENTS</b>	<b>MONTAGE + INSTALLATION</b>	<b>OPÉRATION MAINTENANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds Marins</li> <li>Vents</li> <li>Courants</li> <li>Impact Environnemental</li> <li>Préselection de sites</li> </ul>	<b>Fabrication de la turbine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Electro-mécanique</li> <li>Contrôle</li> <li>Châssis Nacelle</li> <li>Frein</li> <li>Mas</li> <li>Pâles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure d'ancrage au fond marin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-marin</li> <li>Terrestre</li> <li>Postes</li> <li>Stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport</li> <li>Engineering</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de maintenance</li> <li>Services portuaires</li> <li>Bateaux/barges</li> <li>Contrôle à distance</li> </ul>

Source : MEEDEM

Production, sous-traitance, transport, installation, maintenance... les externalités positives du projet des Deux Côtes sont nombreuses et représentent un volume d'activité supplémentaire pour les entreprises picardes, des opportunités de création de nouvelles activités et des retombées en termes d'emplois non délocalisables.

En particulier, il semble qu'un ensemble d'activités de services pourrait être favorisé, accompagnant la nécessaire diversification du tissu économique de notre région (et en particulier de la zone ouest de la Picardie) qui reste relativement spécialisée dans certaines industries. Enfin, le port du Tréport est de plus en plus à considérer comme une infrastructure bi-régionale (port d'attache des bateaux de pêches picards, investissement du département de la Somme et de la Région Picardie...). Il favorise déjà l'activité d'entreprises picardes, il permettra à terme grâce à ce projet le développement de nouveaux métiers bénéfiques aux deux régions.



Source : Compagnie du Vent

## Conclusion

### Constatant,

- les avantages comparatifs de la Picardie,
- les avantages énergétiques et économiques, directs et indirects, à retirer de ce projet,

la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, associée au réseau des CCI, appelle de ses vœux la création du parc d'éolien maritime des Deux Côtes.

Elle insiste toutefois sur trois points de vigilance. Le projet, dans sa phase de mise en œuvre comme dans sa phase d'exploitation, doit être envisagé dans

- le respect des populations côtières, en particulier la préservation de leur cadre de vie à moyen et long terme
- le respect des activités économiques existantes (pêches, tourisme...)
- l'assurance de retombées (notamment fiscales) pour les acteurs économiques publics et privés de la Picardie, grâce à des dispositions à imaginer et négocier le plus en amont possible du projet.